

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2016

ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 3023)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL38

présenté par
M. Letchimy, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« son »,

le mot :

« ce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.